



Université de printemps du SNUipp-FSU Paris



Jeudi 5 et vendredi 6 juin
à la bourse du travail



CARTE AVANCE SANTÉ AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur www.bancassurance.creditmutuel.fr.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 166 819 520 €, RCS 352 406 748. Siège social : 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.

* 012 € TTC/mn



au sommaire

- p. 4-6 Actualités
- p. 7 Nouveaux programmes
- p. 8-9 Université de printemps
- p.10-11 Rythmes scolaires
- p. 12-15 Dossier PISA
- p. 18-19 Carrière
- p. 20 AVS EVS

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

Transformer l'école et la société, pour de bon !

C'est peu de le dire, mais les dernières annonces présidentielles et gouvernementales se fixant comme principaux objectifs la baisse drastique de la dépense publique et l'exonération des cotisations patronales n'augurent rien de bon pour les services publics.

L'objectif de transformation sociale de la FSU ne peut se concrétiser dans le cadre de cette politique d'austérité. La revalorisation salariale des fonctionnaires incontournable à nos yeux se heurte également au mur budgétaire gouvernemental.

C'est pourquoi la FSU s'est adressée au Premier Ministre pour réaffirmer que les services publics sont un investissement pour l'avenir et non une charge et, par là-même, revendiquer une autre politique économique et sociale.

Transformer la société et transformer l'école vont de pair. Depuis maintenant plus d'un an, les écoles parisiennes sont contraintes de se centrer sur la réforme des rythmes scolaires. Or, le SNUipp-FSU n'a de cesse de mettre en avant les autres leviers de la transformation de l'école : contenus et méthodes d'enseignements, formation initiale et continue...

Poursuivant son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de réussite de tous les élèves en alimentant la réflexion professionnelle, le SNUipp-FSU propose à l'ensemble des enseignants parisiens de participer à la première Université de printemps réunissant enseignants et chercheurs. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.

Enfin, en ce début d'année, nous vous invitons à nous rejoindre afin de rendre l'action du SNUipp-FSU plus forte. Alors n'attendez plus, syndiquez-vous.

Jérôme Lambert

Carte scolaire: 10 postes pour la rentrée 2014

La « refondation » manque cruellement de ciment

Alors que 38.000 élèves supplémentaires sont attendus au niveau national pour la rentrée 2014, seulement 2.355 postes sont prévus au budget pour faire face à cette augmentation démographique, scolariser les 2-3 ans, créer des maîtres supplémentaires, rénover les Zep, rétablir les Rased, assurer les remplacements nécessaires, renforcer la formation continue... On le voit bien la volonté du gouvernement à afficher une priorité pour l'école se heurte à un problème d'échelle. Même si les années de coupes claires sont derrière nous pour l'instant et on peut s'en réjouir, on est encore bien loin de l'ambition budgétaire nécessaire pour assurer la réussite de tous les élèves.

La dotation ministérielle pour l'académie de Paris est ridiculement faible : 10 postes de plus pour la rentrée prochaine. Dans ces conditions comment ne pas craindre une dégradation des conditions d'enseignement dans les écoles à Paris ? En effet, pour afficher le respect des priorités ministérielles que sont la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'implantation de maîtres supplémentaires en Zep, il faudra un peu plus de postes que n'en donne le ministère. L'académie pourrait fermer plus de classes que nécessaire pour ouvrir là où les besoins sont criants, réservant le solde à la réalisation des priorités ministérielles. Cela ne devrait pas être le cas. En effet, le nouveau Dasen, M. Dechambre nous a indiqué lors de l'audience du 28 janvier que les priorités ministérielles seraient réalisées avec les moyens accordés par le ministère. Nous jugerons sur les actes.

Abaisser les effectifs

De trop nombreuses classes avoisinent les 30 élèves quand ce nombre n'est pas dépassé. Les classes à niveaux multiples augmentent en élémentaire. Les écarts restent non significatif entre élémentaire hors

éducation prioritaire et élémentaire en éducation prioritaire. La baisse des effectifs figurait en première place des actions à mener dans l'enquête que le SNUipp-FSU avait réalisé auprès de 24.000 collègues en septembre 2013. Il ne fait aucun doute que cette préoccupation demeure d'actualité au regard de la situation parisienne.

Rétablir les Rased

Même si depuis l'élection de François Hollande, 11 postes de Rased ont été recréés, nous sommes encore très loin des 109 postes qui avaient été supprimés au cours des quatre années précédentes. Des circonscriptions n'ont toujours pas de maîtres G et 2 circonscriptions n'ont qu'un seul maître E. La première des choses serait de rétablir là où il n'y en a plus des Raseds complets et de compléter les réseaux déséquilibrés.

Renforcer la brigade de remplacement

La brigade de remplacement a perdu 67 postes depuis trois ans. Cela s'est traduit par des situations très difficiles dans les écoles lorsque plusieurs enseignants étaient



malades. Ce manque de moyen a aussi pour conséquence de réduire la formation continue à la portion congrue. Et cela ne risque pas de s'arranger avec la mise en oeuvre de l'allègement d'heures d'enseignement pour les enseignants en Rep+. Cette situation ne peut plus durer. Il faut que l'académie de Paris retrouve des moyens suffisants de remplacement pour que les situations difficiles vécues par les écoles cette année ne se reproduisent plus.

Alerter le SNUipp-FSU

Les opérations de carte scolaire ont été reportées au 8 avril pour le CTP et au 20 mai pour le CDEN. Il ne fallait pas que les motifs d'insatisfaction viennent troubler la campagne électorale des municipales. Alerter le SNUipp-FSU Paris si vous pensez que votre école risque une fermeture où si votre demande d'ouverture n'était pas prise en compte.

Santo Inguaggiato

Absences non remplacées

Lors de la CAPD, les représentants du personnel ont interpellé le Dasen sur la multiplication des absences non remplacées et ses conditions néfastes sur les conditions d'apprentissage et les conditions d'enseignement dans les écoles. Dans cer-

tains cas, cela pose même des problèmes de sécurité. Pas de réponse concrète du Dasen à part d'être attentif aux situations tendues... Le Dasen a affirmé sa volonté de reconstruire une brigade de remplacement au moment de la carte scolaire.

Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas de ces réponses et appelle les écoles à contacter le syndicat pour qu'il les soutienne dans ces difficultés.

Actualités

Droit au temps partiel L'académie fait fi du droit

Depuis maintenant trois ans, l'académie de Paris a pris la décision de limiter le droit aux temps partiels pour les remplaçants et les enseignant-es travaillant dans des structures du second degré (EREA, ULIS, SEGPA...). Le SNUipp-FSU a donc attaqué la circulaire « temps partiel » d'il y a deux ans au tribunal administratif. Le syndicat a obtenu l'annulation de la circulaire l'automne dernier. Le tribunal administratif a prononcé cette annulation au motif d'incompétence à l'en-

contre de la direction académique au regard des restrictions qu'elle mettait à l'application de la loi concernant le travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires.

L'académie a pris la décision de ne respecter qu'une partie du jugement en ne reproduisant pas cette interdiction pour les enseignant-es exerçant dans le second degré. Concernant les remplaçants, l'académie de Paris s'assoit sur le jugement en continuant à interdire le temps partiel pour cette caté-

gorie de temps partiel. En audience, le SNUipp-FSU a dénoncé cette décision et interpellé le Dasen. Ce dernier a indiqué qu'il était difficile pour l'académie de concilier le temps partiel et les missions de remplacement.

Le SNUipp-FSU étudie donc les recours juridiques possibles contre cette nouvelle circulaire.

Jérôme Lambert

Débordement de la FCPE Intervention unitaire en CDEN

Lors du CDEN du 28 janvier, les représentant-es du SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa et Sud Education sont intervenu-es au sujet de certains propos ou écrits de la FCPE, remettant en cause les enseignant-es et leurs représentants. Cette intervention unitaire avait pour objectif de ramener la sérénité au sein des écoles. Pour nos quatre organisations, l'échange avec les parents d'élèves est fondamental, mais aucun travail ne sera ni productif ni constructif si la principale fédération les représentant

continue d'attaquer méthodiquement les enseignants et leur travail, attaques qui ont été jusqu'à la remise en cause nominative d'une directrice d'école. Une nouvelle fois, le SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa et Sud Education ont demandé à l'académie de condamner ces propos et de réaffirmer son soutien aux enseignants dans l'exercice de leur fonction.

L'académie a répondu qu'elle avait déjà fait part de ces remarques à l'organisation concernée. Le SNUipp-FSU restera vigilant pour la suite.

Pénurie d'AVS

E audience, le SNUipp-FSU est de nouveau intervenu auprès du Dasen pour dénoncer le nombre de postes d'AVS non pourvus. Selon l'académie, il y aurait 200 à 250 postes d'AVS non pourvus. Le SNUipp-FSU appelle les écoles concernées à contacter le syndicat pour appuyer leurs demandes.

RIS et stages à venir

Réunion d'information syndicale « Rased »
Mardi 11 février à 16h, local du SNUipp-FSU Paris

Stage de formation syndicale PEIMF, DEA, CPC
Mardi 11 mars de 9h à 16h, Bourse du travail

Stage de formation syndicale GFEN/SNUipp-FSU pour les PES
Lundi 10 mars de 9h à 16h30, bourse du travail

Education prioritaire

Une relance corsetée par un cadre budgétaire contraint

La FSU a rendu publics, lors d'une conférence de presse, les retours de l'enquête faite auprès des collègues. Ceux-ci montrent des attentes fortes en particulier en terme de baisse d'effectifs,



d'amélioration de condition de travail, avec du temps dégagé pour le travail en équipe et de la formation continue. Le ministère vient quant à lui d'annoncer les mesures pour 2015 : la fin du dispositif ECLAIR, et confirmation de la labellisation pour l'éducation prioritaire pour un millier de réseaux dont 350 classés « REP plus ». Le Ministère a également annoncé un plan de formation initiale et continue, du temps libéré pour déconnecter le temps élève et le temps enseignant et reconnaissance des personnels par une revalorisation indemnitaire.

Si la déconnexion du temps enseignant/temps élèves fait partie des revendications fortes du SNUipp-FSU, le syndicat dénonce le manque de perspective concernant la baisse des effectifs. De plus, il est difficile de croire à la mise en place de ces promesses de temps libéré et de formation dans le cadre budgétaire actuel. Le prochain budget doit donc être abondé pour intégrer le financement de ce plan qui ne doit pas se réaliser au détriment des besoins des autres écoles.

Enfin, le SNUipp-FSU demande un débat transparent sur la définition des critères déterminant la labellisation des écoles. Ce sont les besoins des écoles et la spécificité des territoires qui doivent déterminer le périmètre des écoles concernées et non un a priori budgétaire. D'ailleurs, la baisse des moyens des autres services publics ne sera pas sans conséquence sur la situation de ces territoires.

Le SNUipp-FSU a interrogé le DASEN sur cette question en audience le 28 janvier. Il a indiqué que dès la rentrée 2014, un réseau «REP +» regroupant 9 écoles serait créé à la Goutte d'Or. Un travail va être engagé ensuite pour redéfinir la carte de l'éducation prioritaire avec en perspective la rentrée 2015. Le SNUipp-FSU a réaffirmé que ce travail devait être mené sur la base des besoins des écoles et non pas dans l'objectif de diminuer le nombre d'écoles parisiennes concernées par l'éducation prioritaire.

Jérôme Lambert

ABCD de l'égalité

nouvelle instrumentalisation de l'école par l'extrême droite

La semaine passée, un certain nombre de parents d'élèves des écoles parisiennes ont reçu des SMS leur indiquant de ne pas mettre leurs enfants à l'école le 24 et surtout le 27 janvier pour protester contre des changements de programme impliquant l'enseignement d'une soi-disant "théorie du genre" à l'école. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère et de l'académie pour qu'ils rappellent aux familles la nécessaire sérénité dont ont besoin les enseignants dans leur

travail quotidien. Le syndicat est intervenu auprès du ministère de l'Éducation nationale pour que soit rappelée aux familles « la place, déjà ancienne, de ces apprentissages dans les programmes, et que ces questions cessent de troubler l'indispensable sérénité dont ont besoin enseignants, élèves et parents au sein de l'école. » L'académie devait transmettre aux écoles des outils d'informations pour informer les parents d'élèves.

N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas

de problème.

La lutte contre toutes les discriminations est un combat quotidien, le SNUipp-FSU rappelle sa publication concernant l'éducation contre l'homophobie à l'école primaire (<http://www.snuipp.fr/Education-contre-l-homophobie>), publication qui peut être envoyée dans les écoles sur simple demande.

Brigitte Cerf

Nouveaux programmes

Que prépare le conseil supérieur ?

Vivement attendu par les enseignants, une refonte des programmes est en cours au niveau ministériel. Les contenus d'enseignement sont un des éléments essentiels de la transformation de l'école. Le SNUipp-FSU propose ici un point d'étape sur la méthode et les perspectives d'ores et déjà tracées par le CSP.

Une méthode d'élaboration transparente

Une des premières critiques formulées contre les programmes 2008 était la complète opacité dans laquelle ils ont été élaborés. Il est donc positif de voir réapparaître un Conseil supérieur des programmes (CSP). Prévu par la loi d'orientation de juillet dernier, le CSP a été installé le 10 octobre. Ses membres ont été choisis par le ministre de l'Éducation. Il est composé, à parité, de 9 femmes et de 9 hommes : 3 sénateurs, 2 membres du Conseil économique et social le complètent ainsi que 8 personnalités qualifiées qui viennent du milieu de l'enseignement. Le CSP est présidé par Alain Boissinot, docteur en littérature française, et sa vice-présidente est Anny Cazenave, membre de l'Académie des sciences. Le SNUipp-FSU déplore le fait qu'un seul de ces membres vienne du primaire.

Retour sur la critique des programmes de 2008

Il est intéressant de constater que le bilan de la mise en œuvre des programmes 2008 qui a été établi après la consultation des enseignants devrait être pris en compte dans le travail du Conseil supérieur des programmes. Ce rapport est consultable en intégralité sur le site du SNUipp-FSU Paris. Ce document d'une centaine de pages reprend point par point tous les domaines des programmes et la manière dont ils ont été mis en œuvre. Les principales conclusions établissent l'importance pour les enseignants de garder un cadre national pour les programmes ainsi que leur liberté pédagogique. Elles pointent également le manque de cohérence entre les programmes et le socle commun de connaissances et de compétences et l'absence d'articulation entre les programmes de l'élémentaire et du collège. Elles dénoncent également une

conception techniciste des apprentissages au détriment d'une démarche constructive pour l'élève, la trop grande densité des contenus ainsi que le fait que ces programmes ne respectaient pas la capacité ni le rythme d'acquisition des élèves.



Les nouveaux programmes, une révolution en préparation ?

Interrogé par le café pédagogique, Alain Boissinot, président du CSP a annoncé que « le CSP veut impulser une réforme culturelle importante : passer des programmes au curriculum. »

Dans la tradition française, les programmes d'enseignement sont des documents relativement autonomes, rédigés par discipline, par année d'étude, souvent plus tournés vers un idéal d'enseignement. On constate parfois un écart important entre les objectifs affichés et les niveaux effectifs des élèves. Selon Roger-François Gauthier, l'Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, membre du Conseil des programmes: « la plupart des pays du monde s'aident de l'outil que représente ce qui s'appelle, tantôt en anglais, tantôt traduit dans les langues nationales, le « curriculum ».

De quoi s'agit-il ? De deux idées : la première selon laquelle la prescription de ce que l'école enseigne doit se soucier de construire sous tous les aspects nécessaires les cohérences pertinentes dans le temps de la scolarité entre différents enseignements et évaluations ; la seconde (« curriculum d'établissement ») selon laquelle le cadre

prescrit national doit être intransigeant mais limité à l'essentiel, laissant explicitement aux professeurs la liberté de construire, dans la diversité des écoles et établissements scolaires, les stratégies de mise en œuvre et d'évaluation.

Selon ses partisans, le curriculum ferait ainsi passer l'enseignant de simple exécutant d'un programme détaillé à élaborateur de la progression des apprentissages. La notion d'équipe pédagogique prendrait enfin pleinement son sens car aurait un véritable rôle de conception à jouer.

Toutefois, le SNUipp-FSU pointe d'ores et déjà le risque majeur d'établir une école à deux vitesses. En effet, les objectifs à atteindre doivent rester les mêmes pour tous les élèves, et il ne doit pas être question d'appliquer des « sous programmes » dans les zones les plus difficiles. De plus, les écoles dont les équipes ne sont pas stables ou qui ont du mal à s'investir dans le travail en équipe ne doivent pas se retrouver isolées dans ce travail d'élaboration des apprentissages.

L'articulation entre la formation continue des enseignants et l'application des nouveaux programmes est essentielle. Exiger l'application de nouveaux programmes n'a de sens qu'en permettant aux enseignants de prendre le temps d'assurer une formation sérieuse et approfondie sur leurs contenu et objectifs. Les contraintes budgétaires fixées par le gouvernement et le manque de remplaçants sont un obstacle à cet accompagnement.

Le CSP a annoncé que les programmes seraient accompagnés de documents d'application sérieux. C'est une nécessité mais ce ne peut être suffisant pour réussir la mise en application des nouveaux programmes et permettre aux enseignants de se les approprier.

Sarra Kereïche

Université de Printemps du SNUipp-FSU Paris

En complément de l'Université d'Automne du SNUipp-FSU organisée tous les ans, le SNUipp-FSU Paris lance son Université de Printemps. Elle se déroulera les jeudi 5 et vendredi 6 juin à la Bourse du travail, Annexe Varlin.

En réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences, débats et table ronde, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de réussite de tous les élèves en alimentant la réflexion professionnelle. Ces deux jours ont également pour but de permettre aux enseignant-es de prendre

du recul et de reprendre la main sur leur métier.

L'Université de Printemps est un temps de formation et de réflexion ouvert à toutes et tous, syndiqué ou non, et entrant dans le cadre de la formation syndicale à laquelle chaque enseignant a droit. Chaque séquence sera divisée en deux temps : un exposé des chercheurs et intervenants suivi d'un temps de débat avec la salle.

Le bureau départemental

Jeudi 5 juin de 9h à 12h

Quels leviers pour lutter contre les inégalités scolaires ?

La forte corrélation entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires fait du système français un des plus inégalitaires. Au-delà de ce constat, cette table ronde propose de croiser les analyses sociologiques et didactiques pour tracer des pistes concrètes de lutte contre les inégalités scolaires.

Quelle est l'incidence des pratiques et des dispositifs d'enseignement ? Quelle importance du rapport que les parents entretiennent avec l'école dans la construction de ces inégalités ?

Intervenants

Stanislas Morel est enseignant et chercheur à l'université de Saint Etienne. Ses recherches se situent

dans le domaine de la sociologie de l'éducation. Ses premiers travaux prennent pour objet l'action culturelle en milieu scolaire et les rapports entre classes populaires, culture savante et culture scolaire. Ses recherches ont ensuite porté sur la question de l'échec scolaire et de ses origines.

Pierre Périer est professeur en sciences de l'éducation à l'Université Rennes 2. Il est membre du Centre de Recherche sur l'Education les Apprentissages et la Didactique (CREAD). Pierre Périer interroge les pratiques éducatives et notamment les rapports entretenus entre l'école et les familles, notamment celles issues des classes populaires.



Jeudi 5 juin de 13h30 à 16h30

De l'évaluation du système éducatif à l'évaluation des élèves

Chaque étude internationale, dont PISA, donne lieu aux traditionnels commentaires médiatiques pour analyser les défaillances du système éducatif français. Sans nier certaines difficultés que rencontre l'école, il est indispensable de dépasser les idées reçues, d'interroger la pertinence des comparaisons internationales et de s'intéresser aux contenus et méthodes de ces études.

élèves en classe et plus particulièrement de s'interroger dans quelle mesure les évaluations pratiquées dans les classes au quotidien en sont influencées.

Quelles conceptions du système éducatif sous-tendent ces évaluations ?

Il s'agira d'élargir le questionnement à l'évaluation des

Intervenants

Guy Dreux est professeur de sciences économiques et sociales et chercheur, membre de l'Institut de recherche de la FSU. Il interroge notamment la sociologie critique de l'éducation en inscrivant les mutations de l'institution scolaire et universitaire dans celles des orientations politiques contemporaines et notamment européennes.

Christine Passerieux a été conseillère pédagogique à Paris et est membre du Gfen (Groupe français d'éducation nouvelle). Elle a travaillé notamment sur le rapport des élèves à l'école et aux savoirs, notamment à l'école maternelle.

Vendredi 6 juin de 9h à 12h

Nouveaux programmes : analyse et perspectives

Le rapport de synthèse sur les programmes de 2008 issu de la consultation nationale vient d'être publié. Le but de cette table ronde est de continuer le travail de bilan entamé par le SNUipp-FSU en la présence de chercheurs et tracer les perspectives à notre disposition dans les nouveaux programmes. Quel contenu pour ces nouveaux programmes ? Quelles formes ?

Le travail de réflexion autour des contenus d'enseignement sera également articulé

autour d'une réflexion sur un bilan de la mise en place des cycles en 1989 par la loi d'orientation Jospin, et de débattre des nouveaux cycles mis en place par la loi de refondation.

Intervenants

Roland Charnay, professeur agrégé de mathématiques, ancien directeur d'IUFM, a participé activement à la conception des programmes de 2002 et aux documents d'accompagnement en mathématiques. Chercheur à l'INRP, il est co-responsable du groupe ERMEL.

Monica Gather Thurlerer (sous réserve), psychologue de formation, est professeure à l'Université de Genève. Ses recherches por-

tent sur l'innovation, le développement des organisations et la professionnalisation des métiers de l'éducation. Elle a participé au pilotage de la rénovation de l'enseignement primaire genevois à la fin des années 90 et a créé, avec Philippe Perrenoud, le laboratoire innovation, formation, éducation (LIFE). Elle poursuit ses activités d'experte auprès d'institutions suisses et étrangères.

Vendredi 6 juin de 13h30 à 15h

Synthèse des débats et perspectives

Cette dernière partie de l'université de printemps a pour but d'effectuer la synthèse des interventions et des débats et de tracer des perspectives pour la suite.



Modalités pratiques

L'Université de printemps est organisée sous la forme d'un stage de formation syndicale. L'autorisation d'absence est à envoyer au moins un mois avant le jour du stage, soit le 5 mai. La lettre-type à envoyer à votre Inspecteur de circonscription est disponible en ligne sur le site internet du SNUipp-FSU Paris, rubrique « carrière ». Pour être sûr de ne pas oublier, le mieux est de l'envoyer dès maintenant ! Les deux jours sont construits de manière cohérente, cela dit, il est tout à fait possible de participer à l'une ou l'autre des journées. Le SNUipp-FSU invite également les collègues à s'inscrire auprès du syndicat.

Raymonde GROSJEAN
Professeur des Ecoles
Ecole élémentaire
12 rue du Porto
75019 PARIS

Paris, le 24 avril 2011

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du premier degré
94 avenue Gambetta 75984 PARIS cedex 20
sous-couvert de M l'I.C.C.

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR UN STAGE SYNDICAL

Monsieur le Directeur académique,
Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lede 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera à la Bourse du travail de Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009)
Veuillez croire, Monsieur le Directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature

Rythmes scolaires

L'École mérite mieux que ce bricolage !

En décembre 2013, soit quatre mois après la rentrée, le SNUipp-FSU Paris a lancé une nouvelle enquête. La grande majorité des réponses (équipe entière, directeur-trice, enseignant-e, maternelle et élémentaire) concerne des écoles situées en ZEP et font état d'une dégradation sévère des conditions d'apprentissage et notamment pour les élèves les plus fragiles. On est bien loin des objectifs initiaux d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves notamment pour ceux des milieux populaires.

Si dans les écoles chacun tente de faire avec ces rythmes imposés, les problèmes de fond demeurent. Les difficultés sont les mêmes que celles rencontrées en début d'année (cf Journal n°307 de novembre 2013 : résultat de l'enquête). La problématique est plus vive en maternelle, tout en étant réellement présente en élémentaire. Beaucoup de témoignages font état d'une grande souffrance et ce pour tous les personnels des écoles : enseignant-es, gardien-ne, ASEM, ATE, animateurs-trices, REV ! Le sentiment d'être empêché de travailler est très fort.

Sur la base notamment de ces retours, le SNUipp-FSU continuera de porter haut et fort la parole des collègues auprès de l'académie et de la Ville et plus largement la demande d'abrogation de cette réforme et la réécriture du décret.

Une occupation toujours problématique des locaux

Le problème d'occupation des locaux est majeur. Même s'il est clair que les enseignant-es peuvent rester dans leur classe durant l'ARE, souvent ils ne peuvent pas travailler dans de bonnes conditions.

Un sentiment de solitude face aux difficultés

Le sentiment d'abandon de la hiérarchie face aux difficultés est également très fort. Les « conseils », « instructions » envoyés aux enseignant-es de maternelle sont largement insuffisants et inadaptés. Par exemple, les enseignant-es n'ont pas attendu le rapport du Ministère de l'Education Nationale : « Nouveaux rythmes scolaires : les bonnes pratiques en maternelle – décembre 2013 » pour « aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école » à l'aide de pho-



tos ou de signalétiques ou tout simplement avec des explications ! Ces préconisations sont au cœur du travail quotidien de l'enseignant. Ce rapport ne répond pas aux difficultés que rencontrent enseignant-es et élèves.

La colère la plus forte des enseignant-es est dans le constat que les enfants les plus fragiles et qui ont du mal à donner du sens aux apprentissages sont les plus déstabilisés.

Les collègues dénoncent également la fatigue des élèves et la chute de la concentration dès le jeudi matin, l'absentéisme du mercredi, des élèves désorientés, perturbés...

Des problèmes relationnels importants

La fatigue aidant, les problèmes récurrents de partage du matériel, les retards et turnover des animateurs ne permettent pas la construction d'un travail de coopération visant à améliorer les conditions d'apprentissage. Contrairement aux idées reçues, avec l'accumulation des problèmes, les tensions entre les divers personnels augmentent même quand l'entente professionnelle est correcte.

Par ailleurs, beaucoup d'enseignant-es relatent des relations compliquées avec les parents d'élèves car il y a moins de possibilité de les rencontrer et les enseignant-es se retrouvent souvent les relais des problèmes du périscolaire...

Des problèmes de nettoyage et de sécurité récurrents

Malgré les nombreuses interventions du SNUipp-FSU et les quelques avancées obtenues, il y a encore beaucoup de retour sur le manque de propreté des locaux.

Le problème de sécurité au sein des écoles est toujours d'actualité : sorties et entrées dans les écoles de personnels extérieurs, il n'existe toujours pas de cartes professionnelles pour les intervenants extérieurs (alors que nous sommes en Plan Vigipirate rouge).

Des décisions municipales critiquées

La Mairie a investi les locaux et le matériel scolaire en mettant de fait au même plan enseignement et périscolaire, surtout en maternelle.

Le fait que la Mairie prenne des décisions de manière unilatérale sans consulter les représentant-es des enseignants sur des sujets qui concernent l'école est également mal vécu par les enseignant-es : emploi du temps périscolaire à coller ou pochette pour la maternelle distribuée sans explication qui n'ont de sens pour personne. Beaucoup parlent de gâchis de moyens !

Emeline Crausaz

Rythmes scolaires

Comité de suivi académique

Le 20 janvier, le deuxième comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires s'est tenu en présence de l'académie, de la Ville, des représentant-es des enseignants et des parents d'élèves.

Présentation des groupes de travail

Le recteur a commencé par dresser un bilan des quatre premiers mois de cette réforme tout en rappelant qu'il était trop tôt pour qu'il soit définitif. Il persiste dans l'idée que les retours des écoles sont positifs. Il lui paraît normal que les pratiques pédagogiques n'aient pas encore eu le temps d'évoluer, toutefois, d'après lui, les enseignant-es sauront se saisir des difficultés rencontrées pour les améliorer.

Il a ensuite présenté les quatre groupes de travail : école maternelle, école élémentaire, formation (groupes de travail internes à l'administration) et élaboration d'un document sur les « principes et valeurs du vivre ensemble » pour l'école (groupe de travail auquel sont associés les représentants syndicaux).

Les objectifs de ces groupes de travail sont de faire des propositions pour améliorer l'existant en travaillant autour des thèmes suivants : l'utilisation des locaux et du matériel, la structuration du temps et de l'espace, les personnels (place de chacun, formation, sécurité), la cohérence de la démarche éducative, les transitions scolaire/périscolaire.

Le SNUipp-FSU a rappelé que toutes ces problématiques avaient déjà été soulevées l'année dernière. Tout aurait pu être anticipé et réglé en partie avant la mise en place de cette réforme. Les équipes n'ont pas attendu les résultats de ces groupes de travail qui n'ont encore rien produit pour « se débrouiller » dans les écoles et s'adapter tant bien que mal à ces changements de rythmes.

Par ailleurs, l'académie semble enfin reprendre la main sur la différenciation scolaire/périscolaire en précisant bien que la « charte » évoquée (même si le terme de charte devrait ne pas être retenu) est avant tout un document « Education Nationale »

qui pourra par la suite être partagé avec la Mairie. La Mairie est d'ailleurs restée très en retrait lors de ce comité indiquant que d'ici les élections municipales, il n'y aura pas d'autre comité de suivi.



Réalité des écoles vs discours institutionnel

Le SNUipp-FSU a mis en exergue le décalage énorme entre la réalité vécue dans les écoles, le sentiment des collègues et le discours institutionnel. La colère est peut-être moins visible après plus d'un an de mobilisation, mais elle est toujours présente.

Le SNUipp-FSU a soulevé la question de la rentrée 2014 et a interrogé l'académie sur ses projets. Pour le SNUipp-FSU, les collègues ne sont pas prêts à revivre la même rentrée, il faut que ça change !

De nombreux problèmes pratiques demeurent concernant l'hygiène et la sécurité, l'utilisation des locaux. Difficile de se féliciter du rappel des règles de sécurité qui vient d'être fait par la DASCO, la semaine dernière, soit 4 mois après la rentrée, alors même que le SNUipp-FSU le demande depuis la rentrée.

Redonner la priorité au scolaire

Une nouvelle fois, le SNUipp-FSU a dénoncé la confusion qui règne entre les temps scolaires et les temps périscolaires. En présentant sa nouvelle enquête, le SNUipp-FSU a cité une collègue de maternelle dans le 18ème pour illustrer les conséquences de cette confusion dans les écoles : « Nous nous trouvons devant une concurrence entre des productions bien léchées, reprises par la main des animateurs. Souvent inspirées des productions scolaires où le tâtonnement, l'expérimentation, l'apprentissage, la découverte libre, génèrent l'erreur constructrice, les productions issues des ateliers de la ville donnent à voir des traces policées où toute erreur est corrigée de façon invisible. »

Un débat s'est engagé sur la régularité des journées. Pour le directeur de l'académie, le problème de régularité se pose plus pour les adultes que pour les enfants qui s'adaptent toujours ! Rappelons tout de même que c'est aux rythmes de s'adapter aux besoins de l'enfant et pas à l'enfant de s'adapter aux rythmes !

De façon générale, l'enfant pour se construire a besoin d'un cadre sécurisant à l'intérieur duquel il peut expérimenter. Force est de constater que cette réforme n'apporte qu'instabilité et confusion.

Pour le SNUipp-FSU, il est aberrant de constater que malgré les bilans et les nombreuses interpellations des syndicats, l'académie reste fermée à toute remise à plat de la semaine pour la rentrée 2014.

Nicolas Wallet et Emeline Crausaz



PISA

A quoi servent les évaluations internationales ?

Comme tous les trois ans les résultats PISA sont tombés et la presse en a largement fait l'écho sur le thème : le niveau baisse ! Ces annonces médiatiques viennent peser sur notre moral d'enseignants notamment à cause de l'implicite (voire explicite parfois) mise en cause de nos compétences à enseigner. Avant de nous démoraliser, posons-nous les bonnes questions : Quels sont les objectifs de ces évaluations ? Est-il pertinent de réaliser un classement des pays évalués ? Comment peut-on utiliser les résultats PISA ?



Depuis 2000, le programme PISA (acronyme en anglais pour « Programme international pour le suivi des acquis des élèves ») vise à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres ou non de l'OCDE. Il évalue tous les trois ans les élèves de 15 ans dans les domaines de la culture mathématique, de la compréhension de l'écrit et de la culture scientifique. L'édition 2012, publiée en 2013, a mis l'accent sur les mathématiques. 65 pays y ont participé. Coût pour participer à PISA : 534 000 euros.

Quels sont donc les objectifs de l'école fixés par l'OCDE ?

Pour évaluer il faut au préalable déterminer des objectifs à atteindre.

L'objectif de l'OCDE est d'aider ses pays membres représentant près de 90% de l'économie mondiale à promouvoir l'économie de marché et sa dérèglementation. En matière d'éducation, l'organisation a comme mission d'aider ses membres à ce que « chacun, quel que soit son âge, puisse acquérir les compétences nécessaires aux emplois de demain et à un travail productif et satisfaisant ».

<http://www.oecd.org/fr/apropos/> Ces objectifs ont été déclinés dans la stratégie de Lisbonne (Conseil européen de mars 2010) visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ». Le cadre européen identifiait et définissait des compétences clés que l'on a retrouvées dans le fameux livret de compétences de nos programmes de 2008.

En outre, la Commission européenne a présenté fin novembre 2012 une nouvelle "stratégie pour repenser l'éducation". « L'Europe ne retrouvera la voie d'une croissance durable qu'en s'appuyant sur des individus hautement qualifiés et polyvalents capables de contribuer à l'innovation et à

l'entrepreneuriat » (Androulla Vassiliou commissaire à l'éducation). L'école est donc au service de la compétitivité des économies. L'OCDE et l'Union européenne la considère comme un système de production d'un capital humain. Nos élèves ont un coût, ils doivent avoir un rendement.

Quelles disciplines ? Quels items ?

En outre, Pisa n'évalue qu'une partie de ce que les élèves apprennent, et ce uniquement en terme de compétences, c'est-à-dire utilisation des savoirs des élèves. En effet seuls trois domaines d'apprentissage sont concernés : compréhension de lecture, maths et sciences. Comment justifie-t-on que les compétences scientifiques soient plus pertinentes pour la construction d'un citoyen éclairé que celles en Histoire, en langues étrangères, en EPS etc.. ?

Dans le même ordre d'idée, quand on regarde de près les tests de compréhension de lecture, sur les 17 items proposés en 2009, seuls trois écrits sont réellement littéraires : deux fictions et un dialogue de théâtre. Or notre enseignement en France met l'accent depuis le primaire sur la littérature, ce qui n'est pas le cas dans tous les autres pays de l'OCDE. Les items les mieux réussis par les élèves français en 2009 étaient

précisément ceux qui concernaient les textes narratifs.

Faire des évaluations Pisa l'outil de pilotage des réformes de l'Education Nationale nous paraît très contestable, voire dangereux. Dans plusieurs pays, on observe déjà une incitation des responsables des systèmes éducatifs à modifier l'enseignement, la formation des enseignants et même les programmes, pour s'adapter aux conceptions et aux tests de PISA.

La France 18ème en math ?

Les résultats Pisa entraînent un classement des pays et donc forcément une mise en concurrence. Est-il pertinent de réaliser ce classement sachant qu'aucun de ces pays n'a le même système éducatif ?

- *Statut des enseignants* : nous sommes un des rares pays dont les enseignants sont fonctionnaires de carrière.

- *Temps d'enseignement par matière* : le fait d'enseigner, dès le CE1, des éléments de sciences naturelles et sociales, d'initier à la culture littéraire et à l'analyse de la langue, ou encore de passer en revue l'ensemble des périodes historiques en élémentaire, n'ont rien de systématique dans les différents pays occidentaux.

- *Formation initiale et continue*, cursus obligatoire, niveau de rémunération des enseignants etc... rien n'est identique.



Mais si l'on tient à comparer, comparons par exemple le salaire des enseignants des 18 pays premiers du classement en mathématiques. Sur les 17 pays soi-disant devant nous, 14 délivrent des salaires à leurs enseignants supérieurs aux nôtres... Le salaire annuel d'un enseignant coréen après 15 ans d'exercice est de 10 000 euros supérieur à celui et d'un français ! Nous sommes également le rare pays dont le salaire des enseignants est en constante baisse.

Donc comparer ce qui n'est pas comparable n'a aucune portée. En revanche il est intéressant d'étudier les résultats français en les comparant aux résultats français précédents.

Le niveau baisset-il pour tout le monde ?

PISA 2012 a évalué cinq mille élèves, nés en 1996 et entrés en CP en 2002. Le niveau moyen de la France a baissé en mathématiques de 16 points (de 511 points en 2003 à 495 en 2012). Rapporté à une note sur 20, c'est une baisse de 0,25 points. Sachant que l'essentiel des pays se tiennent dans un écart de 10%, la baisse n'est pas significative.

Le détail des résultats est plus alarmant, car cette chute est essentiellement due au creusement des inégalités. Depuis 2003, la proportion d'élèves performants en mathématique (niveau 5 ou 6) est stable, soit 13%. Par contre, la proportion d'élèves en difficulté (sous le niveau 2) s'élève à 22%.

Plus d'un élève sur cinq est mesuré en échec par ces évaluations ! Ce phénomène tend à s'accroître depuis PISA 2003.

Concernant la compréhension de l'écrit, les résultats sont comparables à ceux de 2000 mais avec des écarts qui se sont considérablement creusés. Si la proportion d'élèves performant (niveau 5 ou 6) a cru de 9 à 13 % (augmentation plus forte chez les filles), les élèves peu performants (sous le niveau 2) passent de 15 à 19 %. La France est un des pays où les enfants des milieux populaires sont le plus en difficulté à l'école. C'est aussi le pays avec les écarts les plus grands.

Les évaluations PISA 2012 révèlent ainsi une rupture historique des progrès éducatifs en France. Jusqu'alors la massification de l'accès au secondaire assurait une montée mécanique du niveau et masquait les inéga-

lités qui aujourd'hui explosent. (Pour mémoire, en 1980, seulement 34% d'une génération arrivait au bac. Depuis le milieu des années 90, le taux d'accès au bac s'est stabilisé à 69,3%.)

Comment en est-on arrivé là ?

L'aggravation de la situation sociale des milieux populaires est un facteur important, bien sûr. Mais ce n'est pas la seule explication. Pourquoi les élèves de milieu populaire réussissent mieux dans des pays comparables à la France ?

Parallèlement les politiques de suppressions massives de postes, la disparition programmée des RASED, la destruction de la for-

mation des enseignants sont autant de facteurs aggravants.

Il est grand temps de renouer avec un objectif politique de démocratisation de l'école, à commencer par rompre avec la logique inégalitaire du socle commun, qui conduirait à une école à deux vitesses. Dans cette perspective, la rédaction des nouveaux programmes, la redéfinition de l'éducation prioritaire ou encore la rénovation de la formation des enseignants sont autant de débats nécessaires à une réelle transformation de l'école.

Antonella Peirera et Denis Parès

Salaire des enseignants			
Équivalents dollars des euros convertis sur la base des PPA (La parité de pouvoir d'achat)			
<i>La PPA est une méthode utilisée en économie pour établir une comparaison entre pays du pouvoir d'achat des devises nationales, ce qu'une simple utilisation des taux de change ne permet pas de faire.</i>			
	Initial	15 ans	Maximal
Corée	27 581	48 251	76 528
Japon	26 031	45 741	57 621
Suisse	47 330	..	73 585
Pays-Bas	36 626	52 292	53 974
Estonie	11 621	12 306	16 985
Finlande	30 587	37 886	40 160
Canada	35 534	56 349	56 349
Pologne	10 362	16 506	17 200
Belgique (Fl.)	32 095	45 413	55 619
Belgique (Fr.)	31 515	44 407	54 360
Allemagne	47 488	58 662	63 286
Autriche	31 501	41 633	62 129
Australie	34 610	48 522	48 522
Irlande	33 484	54 954	62 166
Slovénie	26 486	32 193	33 817
Danemark	43 461	50 332	50 332
Nouvelle-Zélande	28 225	41 755	41 755
République tchèque	16 680	20 185	22 236
France	25 646	33 152	48 916
Islande	23 988	26 991	28 145
Luxembourg	64 043	93 397	112 997
Norvège	33 350	37 585	42 055
Portugal	30 946	39 424	52 447
Italie	27 288	32 969	40 119
Moyenne OCDE	28 854	38 136	45 602t

Tableaux-clés de l'OCDE - ISSN 2075-5139 - © OECD 2012



PISA

Questions à Christian Laval et Guy Dreux

Christian Laval est professeur de sociologie et Guy Dreux est professeur en sciences sociales. Ils sont notamment les auteurs de « La nouvelle école capitaliste » aux éditions La découverte.

Quel poids peut-on accorder à ces évaluations ?

Il y a un formidable décalage entre la publicité faite aux résultats de cette enquête et son apport réel. Si l'on ne considère que la France, les informations apportées par PISA ne sont en effet malheureusement pas nouvelles. Alors pourquoi accorder autant d'importance à PISA ? Précisément parce que PISA est une étude internationale et qu'elle établit un palmarès. L'importance de cette évaluation ne tient pas tant aux résultats eux-mêmes – encore une fois bien connus de tous ceux qui s'intéressent aux questions scolaires – que parce qu'elle joue comme un indicateur de la performance de notre système éducatif, et finalement de sa compétitivité. C'est le principal effet de son palmarès.

Depuis 2006, l'enquête PISA est devenue un levier de la « réforme de l'école » par l'usage proprement politique qui en est fait. Xavier Darcos, ambassadeur de la France à l'OCDE entre 2005 et 2007, a été le premier ministre de l'Éducation Nationale à prendre comme argument très explicitement des résultats PISA pour justifier ses réformes.

Quel impact ces résultats ont-ils sur l'orientation du système éducatif français, notamment à travers le socle commun ?

Il ne faut pas oublier que l'OCDE, en matière d'éducation, n'est pas seulement une organisation qui fournit des statistiques. Elle entend explicitement peser sur l'élaboration même des politiques éducatives. Il est dommage que beaucoup qui utilisent PISA, en particulier des chercheurs avertis, omettent le cadre néolibéral dans lequel s'inscrit l'enquête. Nos travaux (en particu-

lier La Nouvelle école capitaliste) l'ont suffisamment établi. Mais il faudrait également se reporter aux analyses critiques de l'équipe de Bautier et Rochex sur les modalités de l'enquête PISA, c'est-à-dire sur ce qui est réellement mesuré pour avoir une idée précise de ce que cherche à mesurer PISA et pourquoi l'OCDE fait ce qu'elle fait et comment elle le fait.

En réalité, elle défend un modèle particulier de gouvernance des systèmes éducatifs. L'OCDE ne cesse d'inscrire ses travaux et ses recommandations dans la perspective de ce que l'on appelle la « school effectiveness ». Ce courant d'analyse affirme qu'il est possible d'agir sur les résultats scolaires, sur les « performances » des élèves, essentiellement en améliorant l'école elle-même, en tant qu'organisation. Selon ce courant, agir sur la composition des classes, sur la formation des enseignants comme sur leurs pratiques pédagogiques, sur le management des établissements sont autant d'éléments pertinents susceptibles d'améliorer significativement les résultats des élèves. Toutes les réformes qui insistent sur l'autonomie des établissements, sur la logique de compétences (privilegiées aux savoirs et connaissances) mises en place en France depuis près de vingt ans en France sont conformes aux recommandations de l'OCDE.

Cette organisation a d'ailleurs donné un satisfecit aux ESPE récemment mises en place. Pour sa part, Vincent Peillon a pu affirmer à de nombreuses reprises que la refondation de l'école sera d'abord « pédagogique ». L'OCDE défend un modèle néolibéral de société et d'école. La conclusion qu'elle tire de ses enquêtes est que seule est responsable des inégalités scolaires l'organisation de l'école elle-même, indépendamment du système économique (jamais assez libéralisé) et de la structure sociale (jamais assez allégé des « charges » de la protection sociale et des services publics) . Le travail

des sociologues n'est pas d'absoudre ou de condamner l'école comme système à part. Il consiste à montrer les interactions multiples et évolutives entre l'économie, la société et l'école. Les inégalités scolaires sont scolaires, et offrent une marge d'action pour l'action du ministère en charge de sa gestion. Mais elles ne cessent pas pour autant d'être sociales. Et l'on peut se demander si l'on peut réduire les inégalités scolaires quant les grandes orientations politiques de la droite puis de la « gauche » accentuent les inégalités sociales. Même le FMI, le Vatican et le Forum de Davos s'en inquiètent. C'est dire où nous en sommes parvenus !

**Propos recueillis
par Antonella Peirera et Denis Parès**



Focus sur le système éducatif norvégien

PISA



Dans le cadre du dossier sur Pisa, le SNUipp-FSU vous propose de prendre du recul et d'apporter un éclairage sur un système éducatif assez différent du nôtre, notamment du point de vue de la territorialisation de son système.

Principe fondateur d'égalité

Comme en France, le système éducatif norvégien est gratuit, du moins jusqu'à la fin du lycée et a pour ambition de promouvoir la réussite de tous les élèves. Tout en relativisant les résultats des études Pisa, le système scolaire norvégien traduit beaucoup moins les inégalités sociales en inégalités scolaires. Difficile d'en analyser les raisons objectives et subjectives, toutefois, étant donné l'impact des effectifs des classes sur les résultats scolaires, la différence importante d'effectifs entre les classes françaises

et celles norvégiennes au regard des chiffres donnés dans l'interview doit être un des facteurs de cette différence.

Un système fortement territorialisé

Au moment où l'on débat beaucoup de la territorialisation que porte en germe la réforme des rythmes, la différence la plus frappante avec le système éducatif français est la décentralisation très importante du système norvégien. Les écoles primaires sont financées par la commune. Le budget

alloué aux écoles est contenu dans un budget global couvrant l'éducation, la culture et la santé. Les enseignants dépendent d'ailleurs de la commune, leur temps de service l'est donc aussi. Cette territorialisation est doublée d'une autonomie des établissements scolaires. Cette décentralisation à outrance est porteuse évidemment d'inégalités territoriales fortes. Cela démontre si besoin était que la territorialisation du système éducatif n'est pas qu'un fantasme et est concrètement mise en place dans certains pays.

En revanche, les programmes et certifications restent définis par l'Etat.



Interview de Guri Skoklefeld, Conseillère aux affaires d'éducation à l'Ambassade de Norvège

Quels sont les objectifs et les principes qui orientent le système éducatif norvégien ?

L'objectif principal du système éducatif norvégien est de promouvoir l'égalité des chances. Tout individu doit ainsi pouvoir bénéficier des mêmes chances quant à son éducation et sa formation, ceci indépendamment de ses origines sociales, pour participer activement à la vie et à la construction de la société.

L'école doit pouvoir fournir un enseignement adapté à chacun, pour la meilleure réussite possible de son éducation.

Quelles différences majeures voyez-vous entre le système français et le système norvégien ?

Pour ce qui est de l'école primaire, les différences s'articulent surtout au niveau de l'organisation de l'enseignement. Durant les premières années de scolarité, de façon générale, la pédagogie est aussi sans doute davantage centrée autour d'activités ludiques. D'autres différences existent également quant aux effectifs. Ainsi, en Norvège, il y a en moyenne 13,5 élèves par enseignant. Un enseignant d'école primaire enseigne 24 heures par semaine, tandis qu'il doit être présent 26 heures dans l'établissement.

Pourriez-vous nous éclairer sur cette grande autonomie des établissements et la souplesse au niveau territorial ?

Les écoles primaires sont comme en France financées par la municipalité, et c'est la municipalité qui embauche également les enseignants - tâche qui peut incomber au directeur de l'établissement. L'établissement a également la possibilité d'augmenter le salaire des professeurs particulièrement actifs.

Comme vous le savez, la question des rythmes scolaires fait débat en France actuellement. Pourriez-vous nous préciser ce que font les élèves après 15h ? Quel est l'objectif de ces activités ?

Les élèves des quatre premières années peuvent profiter d'activités périscolaires après la classe, qui finit généralement à 14h. Ces activités ont lieu entre 14 et 17h dans les locaux de l'école, et c'est le directeur qui est responsable de leur organisation et de leur contenu. Le directeur décide du contenu des activités, qui sont le plus souvent culturelles ou sportives. Parmi ces activités, certaines écoles proposent également l'aide aux devoirs.

Propos recueillis par Jérôme Lambert

Se syndiquer

Il est encore temps,

l'adhésion sera valable jusqu'en février 2015 !

1 A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

3 Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.

5 A quoi ça sert ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé !

7 Le syndicat s'occupe trop de pédagogie.

(Voir l'idée n° 6 !) En fait , il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

9 Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp-FSU jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n° 3,6,7,8...).

2 Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

4 Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps.. . qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

6 Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(Voir idée n° 7)

8 Le syndicat freine toute évolution du métier.

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

10 C'est trop cher.

La cotisation représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone...Le SNUipp-FSU n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n°2).

66% du montant de la cotisation est déductible du montant des impôts sur le revenu.

Enfin, il est possible de payer en plusieurs fois par chèques ou prélèvements.

Formation initiale

La réforme vue

par les étudiants et les stagiaires à Paris

Courant décembre, un questionnaire rédigé par le SNUipp-FSU Paris a été proposé aux étudiants de l'ESPE admissibles au concours. L'analyse des résultats permet de pointer les écueils liés aux réformes successives de la formation, depuis Chatel avec la mastérisation jusqu'à Peillon et la mise en place des ESPE. En parallèle du travail engagé avec les PEIMF, les CPC et les directeurs d'école d'application, le but pour le SNUipp-FSU est de construire avec les étudiants et les stagiaires des revendications concernant la formation initiale et le concours.

Le questionnaire proposé par le SNUipp-FSU

Les questions portaient sur le parcours personnel des étudiants, les ressources et les personnes sur lesquelles ils peuvent compter, le nombre d'heures d'investissement, l'écart entre les attentes d'un métier qu'ils désirent exercer et la réalité vécue un jour par semaine dans leur école de stage. A qui s'adressait-il ? Les admissibles au concours 2014 anticipé ont été reçus aux écrits de la dernière version du concours Darcos/Chatel en juin 2013. Ils passeront les oraux du concours courant mars 2014. Ces admissibles peuvent être déjà titulaires d'un Master 2 disciplinaire ou être inscrits à l'ESPE pour préparer le M2 Métiers de l'enseignement et de la formation. Ils sont dans les écoles au moins un jour par semaine en pleine responsabilité d'une classe (stage filé). Selon les cas, ils bénéficient ou non d'un accompagnement à la préparation de leur journée de classe à l'ESPE.

La difficile prise de la classe

Depuis sa création en 2006, le stage filé est décrié par les étudiants et les formateurs car la préparation d'une journée de classe en pleine responsabilité prend un temps considérable et ne permet pas de se concentrer sur la formation et la préparation du master. D'après les résultats du questionnaire, les M2 consacrent plus de 50 heures par semaine à combiner temps de travail personnel, temps à l'ESPE et temps en classe. Rien que la préparation d'une journée de stage leur prend 8 heures par semaine en moyenne. Le stage filé est surtout utilisé par le rectorat pour combler le déficit de

personnel et combler les temps partiels. Les étudiants qui sont dans les écoles se rendent compte que la gestion d'une classe ne s'improvise pas. Ils regrettent que la formation ne prévoient pas plus de pratique accompagnée dans les classes des PEIMF afin de bénéficier d'un regard extérieur sur leur pratique de classe pour la questionner et l'améliorer. La création du stage filé a également entraîné la suppression de stage de formation continue sur le temps de travail, puisque les stagiaires qui effectuaient des stages de 3 semaines avant 2006, remplaçaient les collègues qui avaient obtenu une



formation. Pour le SNUipp-FSU, les modalités de stage (filé ou massé) doivent être réinterrogées pour l'an prochain. L'accompagnement pour préparer et analyser le stage doit être renforcé avec l'intervention de maîtres formateurs.

Les M2 se sentent débordés et ont souvent du mal à adopter la posture professionnelle demandée par l'institution. Malgré la bonne volonté des équipes pédagogiques pour les épauler, le manque de temps se fait souvent sentir et les étudiants se sentent démunis face à une situation qu'ils appréhendent pour la première fois tout en préparant le concours. Ce sentiment de solitude est ren-

forcé par le fait que cette année encore l'évaluation des stages dans le cadre du master ne leur permet pas de confier leurs difficultés.

Les stagiaires l'année prochaine

Ceux qui passent le concours nouvelle version ne seront pas mieux lotis. L'année prochaine est prévu un mi-temps en classe et un mi-temps à l'ESPE. Ils auront du mal à se projeter dans une réelle formation professionnelle qui permette d'apprendre un métier sur le long terme et assurer à la fois une prise en charge de la classe et une formation professionnelle initiale de qualité. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une année de formation avec au plus un tiers du temps de service consacré aux stages.

« Qu'est-ce que je voudrais pour ma formation ? Difficile de répondre... Un équilibre entre des éléments pratiques pour gérer la classe... du temps à soi pour réfléchir à ce que l'on fait... du temps d'échange avec les formateurs à l'ESPE, avec les maîtres formateurs surtout, avec les autres étudiants-stagiaires... » Ce témoignage recueilli auprès d'un professeur stagiaire montre bien le besoin de faire la part des choses entre concours de recrutement, fonction de professeur des écoles stagiaire et formation professionnelle initiale de qualité. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une entrée progressive dans le métier sur trois ans.

Audrey Bourlet de la Vallée

Carrière

Temps partiel

Pour toutes les demandes de temps partiel, vous devez vous référer à la circulaire parue le 14 janvier 2014 (en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris) et à ses annexes.

Les demandes doivent être transmises par la voie hiérarchique et adressées au DASEN avant le 31 mars 2014, délai de rigueur.

Interrogé par le SNUipp-FSU, le DASEN a indiqué que comme les années passées, elles seraient a priori toutes acceptées. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les collègues puissent connaître la ou les journées travaillées le plus tôt possible pour qu'ils puissent s'organiser, notamment pour la garde de leurs enfants.

Concernant le temps partiel annualisé, le SNUipp-FSU rappelle que la première période non travaillée est la plus facile à obtenir.



CAPA-SH/DDEAS

Les dossiers de candidatures devaient être remontés au plus tard le 3 février auprès des ICC pour arriver au rectorat au plus tard le 7 février. Les demandes seront étudiées en CAPD le 27 mars, soit après la fermeture du serveur du mouvement. Les candidats devront donc participer au mouvement sans savoir s'ils sont pris en stage. Si leur départ n'est pas validé, leur mouvement sera annulé. Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à envoyer une copie de leur demande au syndicat pour que les représentants du personnel puissent suivre leur demande.

En raison du report des opérations de carte scolaire, le nombre de départs en stage ne sera connu que lors du comité technique du 18 mars. Le SNUipp-FSU y revendiquera un nombre de départ à la hauteur des besoins des écoles.

Disponibilité

Pour toutes les demandes de mise en disponibilité, vous devez vous référer à la circulaire qui paraîtra d'ici peu. Elle sera mise en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris. Les demandes de mise en disponibilité doivent être établies à l'aide de l'annexe I et accompagnées, le cas échéant, des pièces justificatives nécessaires.

Les demandes devraient a priori être transmises par la voie hiérarchique et adressées au DASEN avant le 31 mars 2014, délai de rigueur.

Permutations ineat/exeat

Les résultats des permutations seront connus le 10 mars. La phase manuelle de permutation dite d'ineat/exeat concerne les enseignants qui ont échoué aux précédentes opérations, ceux séparés de leur conjoint ainsi que certaines situations particulièrement justifiées.

En principe les enseignants qui n'ont pas participé au mouvement inter-départemental informatisé et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ou d'une situation de handicap ne sont pas autorisés à participer aux permutations manuelles. Il faut, malgré tout faire une demande avec pièces justificatives (PES, situation familiale difficile par exemple) car dans les faits ils peuvent participer à cette phase manuelle.

Vous devez solliciter un exeat (autorisation de sortie) auprès du DASEN du département d'exercice (Paris) et simultanément solliciter un ineat (autorisation d'entrée) auprès du DASEN du département demandé.

Les deux années passées, le nombre d'exeat de l'académie de Paris était très limité alors même que le taux de satisfaction des permutations étaient en forte baisse. Le SNUipp-FSU a donc réaffirmé en audience auprès du DASEN le 28 janvier sa revendication de faciliter la mobilité des collègues. Le DASEN a indiqué que cette année encore, il serait difficile pour l'académie d'accorder les exeat.

L'équipe du SNUipp-FSU Paris organise deux permanences pour répondre à toutes les questions des enseignants souhaitant faire une demande d'ineat/exeat et leur dispenser des conseils : Mardi 11 mars de 15h à 18h et mercredi 18 mars de 12h à 16h au 11 rue de Tourtille (local sur rue, angle des rues Pali-Kao et Tourtille) M° Couronnes ou Belleville.

Hors-classe et congé de formation professionnelle

Ces deux opérations administratives seront étudiées lors de la CAPD du 13 février. Le SNUipp-FSU invite les personnels au 11ème échelon à remplir une fiche de contrôle en ligne pour la hors-classe. Les personnels demandant un congé de formation professionnelle sont invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat.

Carrière

Seconde carrière

Suite aux différentes réformes des retraites, les carrières des enseignants s'allongent sans que la mobilité professionnelle des enseignants ne soit réellement possible. Le SNUipp-FSU revendique de réelles possibilités pour les enseignants d'évoluer au sein de leur carrière s'ils le souhaitent, notamment au sein de la fonction publique. De son côté, le Rectorat propose d'accom-

pagner les collègues intéressés par une seconde carrière. En effet, il existe des conseillers mobilité carrière au rectorat de Paris qui sont à disposition de tous les agents pour les accompagner dans leur parcours professionnel personnalisé. Une seule adresse pour demander des renseignements ou prendre rendez-vous : cmc@ac-paris.fr. Des bilans de compétence sont possibles, des formations dans le Plan de formation

sont également disponibles. Enfin, les collègues peuvent se saisir du droit individuel à formation (DIF) ou des congés de formation professionnelle, même si le nombre de départ reste trop limité. Ces deux procédures administratives sont expliquées sur le site Internet du SNUipp-FSU Paris, rubrique « carrière ». Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU.

L'action sociale à Paris

Les prestations d'action sociale s'adressent à l'ensemble des personnels de l'académie en position d'activité et des retraités résidant à Paris. Elles s'étendent aux contractuels ou auxiliaires ayant un contrat initial égal ou supérieur à 6 mois. Ces actions, qui accompagnent et aident les personnels aux différentes étapes de leur carrière, comportent surtout des aides individuelles et des secours exceptionnels. Plus que jamais, il est très important que les agents de l'académie de Paris fassent valoir leur droit à l'action sociale. Pour obtenir des informations, consulter le livret en ligne sur le site Internet du SNUipp-FSU Paris (rubrique « carrière », « action sociale ») ou contacter le service académique des affaires sociales au 01/44/62/41/80 ou 41/91.

Aides individuelles et secours exceptionnels

Les aides peuvent porter sur les séjours vacances d'enfants, la garde, le logement... Les secours urgents et exceptionnels sont des aides pécuniaires non remboursables versés aux agents qui rencontrent des difficultés passagères et exceptionnelles : personnels en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements ou d'aides spécifiques, personnels qui se séparent ou qui divorcent, agents qui ont du mal à assumer des frais d'installation dans un logement ou de réinstallation suite à une séparation ou un deuil, agents qui doivent faire face à des

frais d'obsèques d'un proche...

Ces aides, pour la plupart soumises à un plafond de ressources qui peut être accessible à un certain nombre de collègues, concernent également les personnels qui doivent assumer des frais pour soins dentaires, prothèses auditives ou opérations chirurgicales avec



dépassements d'honoraires, les agents qui ont un conjoint ou un enfant à charge au chômage, les personnes en situation de surendettement qui sont en difficulté suite à des imprévus...

L'action sociale gère également des demandes de prêt à court terme à 0%. Ces aides exceptionnelles sont attribuées sur décision du recteur, après entretien avec l'assistant social et avis de la section permanente de la commission académique d'action sociale où siègent les représentants de la FSU. En cas de demande d'aides sociales, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU.

Le SRIAS en Ile de France

Il faut savoir aussi que la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Ile de France met en place des actions sociales déconcentrées en direction de tous les agents franciliens de l'Etat, actifs et retraités complémentaires aux actions sociales ministérielles ou rectorales (<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/>).

Naître et grandir en Ile-de-France

Un guide est conçu par la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Ile-de-France et présente les démarches à effectuer avant et après la naissance d'un enfant. Sans prétendre être exhaustives, les informations très concises qu'il contient précisent les droits, les différents congés et les prestations réglementaires. Ce guide est en ligne sur le site Internet du SNUipp-FSU Paris (rubrique « carrière », « action sociale »).

Logements sociaux

Le rectorat offre des possibilités de logements en fonction des revenus suivant différentes procédures (détaillées dans le livret d'action sociale). Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter le service « logement » du rectorat au 01 44 62 40 55

Jérôme Lambert

AVS EVS

Fin août, le premier ministre avait annoncé la reconnaissance d'un métier d'« accompagnant » des élèves handicapés et la « fin de la précarité » pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Dès le mois de septembre, 2000 AVS-AED, au niveau national, ont eu un contrat prolongé de 10 mois et en juin 2014, 5000 AVS-AED se verront proposer un CDI de droit public sous certaines conditions :

Les AVS sous contrat d'assistant d'éducation (AED), arrivés au terme des 6 années de possibilité de renouvellement, se verront proposer un CDI fonction publique. Seuls les AVS ayant été sous contrat d'AED 6 années consécutives, qu'ils soient « i », « co » ou « m » sont éligibles à la CDIisation. Cela concerne nationalement 28 000 personnels. Deux tiers exercent dans le second degré (collèges, lycées...), un tiers dans le premier degré (écoles). Les AED recrutés sur d'autres missions que l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ne sont pas concernés. D'une manière générale, les contrats seraient conclus pour la même quotité horaire que le dernier contrat détenu, et donc à temps partiel. Si les AVS conservent le droit de compléter leur activité pour des missions d'accompagnement hors temps scolaire, ces dernières dépendent des notifications de la MDPH ... et de la volonté des collectivités locales essentiellement.

Sont également concernés les AVS-AED dont le contrat est arrivé à terme entre le 1er janvier 2013 et le 31 août 2013. Ces der-

niers se sont vu proposer un CDD de 10 mois pour cette année scolaire.

Un nouveau diplôme relatif à l'accompagnement des élèves en situation de handicap est en cours d'élaboration. Il relèverait du niveau V, et devrait comprendre un tronc commun et des modules complémentaires en fonction des domaines d'activité (accompagnement du jeune en situation de handicap, aide à la personne, personnes âgées...). A terme, la fonction d'AVS pourrait bénéficier d'un CDI, après formation et obtention du nouveau diplôme ... si un jour il existe !

Dans les écoles, près de 2/3 des AVS ne sont pas concernés directement par ces mesures, créant ainsi de fait une nouvelle injustice car ils ont embauchés sous contrat aidé, contrat de droit privé (CUI-CAE)

Les 8000 AVS supplémentaires embauchés en contrat aidé lors de la dernière rentrée, pour une durée de 24 mois, vont, conformément aux nouvelles dispositions du ministère qui devraient se mettre en place dès ce mois de janvier, bénéficier :

- d'un module de 60h d'adaptation à l'emploi ;
- d'un module de 30h d'insertion professionnelle réalisé en Greta ;
- d'un module d'approfondissement pour des missions AVS.

Cette formalisation d'une formation dédiée

aux CUI-CAE n'est pas étrangère aux multiples recours aux prud'hommes gagnés par les CUI dans les départements.

A terme donc, moins de la moitié des AVS en poste actuellement serait concernée par les mesures gouvernementales de CDIisation.

Pour le SNUipp-FSU, on ne peut pas en rester là. Il faut poursuivre et amplifier la bataille pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS dont le statut serait celui de la Fonction publique. Ce métier a largement démontré, depuis plus de 20 ans, son utilité pour accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap dans nos écoles. Le dispositif gouvernemental prolonge donc le système à deux vitesses qui existe aujourd'hui, contrats publics de 6 ans et contrats privés de 2 ans, laissant dans la précarité une bonne partie des accompagnants en milieu scolaire, utilisée comme variable d'ajustement. Assurer à tous les élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité nécessite que les personnels soient sur des emplois pérennes et reçoivent tous et toutes la qualification et la formation nécessaires. C'est le sens de la pétition que vous pouvez trouver en ligne.

Agnès Duguet et Sylviane Charles

Segpa/Erea les grands oubliés ?

À sa demande, le SNUipp-FSU a été reçu en audience le 17 décembre par l'IA adjoint du second degré, l'IA du premier degré et l'IEN ASH pour évoquer la situation des SEGPA parisiennes. Suite à une réunion d'information syndicale avec les collègues, le SNUipp-FSU souhaitait aborder plusieurs points de manière urgente.

Tout d'abord, le SNUipp-FSU a interpellé

de nouveau l'académie sur l'évolution du public accueilli. De nombreux élèves sont en grande souffrance et au-delà de la grande difficulté scolaire. Les conditions de travail, des enseignants comme des élèves se dégradent face à une telle situation. Près de 30% des élèves ont une reconnaissance de handicap et le travail avec les services de soins est très inégal d'une SEGPA à une autre. L'administration a reconnu le manque de places en établissement spécialisé et le

« glissement » de population tout en admettant que les enseignants ne sont pas des soignants. Cela dit, aucune réponse concrète n'a été apportée sur ce point. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir au Ministère.

Le SNUipp-FSU a également insisté sur la formation et l'accompagnement des enseignants qui doit être mener.

Le SNUipp-FSU a rappelé sa revendication d'un supplément horaire d'environ 10%

dans les dotations horaires globales (DHG) des établissements accueillant des Segpa. Il a rappelé qu'il revendiquait une baisse des effectifs et qu'il engageait les collègues à refuser tout élève supplémentaire au-dessus de 16 par classe. Le manque de réponse concernant les DHG renvoie vers des solutions qui doivent être trouvées au sein des établissements, lesquels n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre. La FSU interviendra une nouvelle fois en comité technique sur ce point. Concernant le fonctionnement des établissements, les trois inspecteurs ont exprimé le

souhait que la SEGPA trouve mieux sa place au sein du système éducatif et proposent de faire une information lors d'un conseil des IEN et de réunir tous les chefs d'établissement concernés afin que la SEGPA ne demeure pas un « îlot » au sein d'une autre unité. Le SNUipp-FSU a demandé que les directeurs adjoints chargés des SEGPA y soient associés.

Enfin, le SNUipp-FSU est revenu sur le versement de l'ISAE. Il revendique aussi l'obtention de cette indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves pour tous les PE,

c'est-à-dire y compris les collègues affectés en SEGPA, EREA, ULIS ... Une pétition est à signer en ligne sur le site Internet du SNUipp-FSU Paris.

En conclusion, l'administration a semblé entendre les préoccupations des enseignants de SEGPA ... mais les actes, comme par manque d'augmentation des DHG, nous semblent avoir bien du mal à confirmer les intentions.

Agnès Duguet

Mouvement intra-départemental

Un journal spécial "mouvement" paraîtra dès la publication de la circulaire. Les collègues peuvent d'ores et déjà consulter les barèmes du mouvement de l'an passé pour y voir plus clair sur le site Internet du SNUipp-FSU Paris

Des permanences spéciales seront organisées au syndicat pour obtenir aide et conseils :

Mardi 4 mars de 15h à 18h30

Mercredi 5 mars de 12h à 17h

Mardi 11 mars de 15h à 18h30

Mercredi 19 mars de 12h à 17h



Calendrier des opérations du mouvement 2014

Ouverture du serveur sur Iprof et saisie des vœux ; aidez-vous de la circulaire rectorale qui fixe toutes les règles	Du mardi 25 février au lundi 24 mars 2014 à midi. Par prudence, ne pas s'y prendre à la dernière minute.
Aide à la participation au mouvement organisée par le SNUipp-FSU dans nos locaux	4, 5, 11 et 19 mars au local du SNUipp dans le 20e (local sur rue à l'angle des rues de Tourtille et Pali-Kao)
Envoi des fiches de vœux par le rectorat à l'adresse personnelle des candidats. Relisez bien le récépissé afin de contester votre barème si besoin	A partir du 27 mars pour l'accusé de réception, et dès le mercredi 9 avril sur les boîtes Iprof
Contestation possible du barème auprès du rectorat (par courrier à la DE2, sur place ou par mél : mvt1degre@ac-paris.fr)	Du mercredi 9 avril au vendredi 18 avril
Opération transparence du SNUipp : publication du projet de mouvement sur le site du SNUipp. Cette publication nous permet chaque année de faire rectifier des erreurs jusqu'à la CAPD.	Vers le jeudi 15 mai
CAPD du mouvement , les résultats ne sont définitifs qu'après.	Jeudi 22 mai

Pacte de responsabilité

La FSU s'adresse aux agents

En confirmant hier le pacte de responsabilité, le Président de la République a clairement confirmé le choix d'une politique économique libérale. S'il n'a pas précisé les contreparties demandées aux entreprises à la suppression des cotisations employeur pour la branche famille, il a clairement dit que les « conditions » de sa réalisation serait la réduction toujours plus forte des dépenses publiques. C'est inacceptable pour la FSU. S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au

détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents. Le rôle de l'Etat et des collectivités locales est déterminant pour sortir de la crise, faire face à la situation sociale et aux enjeux économiques, pour construire une société plus solidaire. Une réforme fiscale fondée sur un réel partage des richesses est plus que jamais urgente et nécessaire. La FSU a adressé en ce sens un courrier à tous les agents de la fonction publique. Elle continuera de défendre ses exigences avec les personnels.



Cher(e)s collègues,

Vous avez choisi de travailler dans la fonction publique. C'est une mission parfois difficile mais en même temps riche et valorisante : travailler au service du public, être en charge de l'intérêt général, participer des évolutions de notre société...Voici nos responsabilités et notre engagement quotidien.

La FSU sait que les agents sont fiers de travailler dans la Fonction publique et elle entend porter publiquement cette fierté. Nous avons fêté en 2013 les 30 ans du statut des fonctionnaires, statut qui est autant d'obligations qui incombent aux agents que de droits et de garanties pour les citoyens : égalité d'accès et de traitement, justice sociale, solidarité, transparence et laïcité... Pourtant, la fonction publique, notre travail et donc nous-mêmes agents publics sommes trop souvent dénigrés, stigmatisés, caricaturés.

La réduction de la dépense publique s'est traduite par la baisse de nos salaires et une réduction considérable des emplois. Alliée aux restructurations et à une gestion managériale, elle nous a placé-es parfois dans l'impossibilité de remplir correctement nos missions. Aujourd'hui la MAP (modernisation de l'action publique) a de plus en plus de mal à se différencier de la RGPP (révision générale des politiques publiques) puisqu'elle se résume à rechercher des économies.

Récemment, le président de la République vient d'affirmer que pour être « plus efficace », l'État devait « dépenser moins ». Il a même jugé l'État « trop lourd, trop lent, trop cher ». Cette image négative de la Fonction publique ajoute à cette stigmatisation.

La FSU reste, à l'inverse, convaincue que notre pays a besoin de sa Fonction publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. Ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise.

C'est pourquoi la FSU porte avec force et conviction l'idée que les services publics sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour le pays et non pas un problème ou une charge.

Oui, il est urgent d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Cela passe aussi par l'amélioration des conditions de travail des agents et la reconnaissance de leur engagement et de leur rôle, en particulier par le salaire.

Oui, l'Etat doit pouvoir encore fonctionner mieux. Aucune réforme ne se fera sans les personnels, il faut tenir compte de leur avis et de leur professionnalité.

La FSU veut sortir de l'opposition stérile du quantitatif et du qualitatif. Réformer la Fonction publique nécessite des moyens, il convient pour cela de sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive et donc d'engager une réforme fiscale juste et d'ampleur, organisant une redistribution des richesses ; il convient en même temps de lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale.

Métiers, emploi, salaires, conditions de travail, déroulement des carrières, lutte contre la précarité, statut....la FSU a porté ses revendications notamment dans les concertations conduites par la Ministre, et continue d'agir en ce sens.

Il reste encore un long chemin à parcourir et nous comptons le faire avec vous.

Bernadette Groison - Secrétaire Générale de la FSU Les Lilas, mardi 14 janvier 2014

Se syndiquer

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Décembre

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416



SE SYNDIQUER

il en est encore temps

Le SNUipp-FSU Paris

ça sert à tout ça

